



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Melun, le 22 mars 2019

Le Recteur de l'Académie de CRETEIL  
Chancelier des Universités

à

**Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré de l'académie de CRETEIL**  
SEINE-et-MARNE, VAL de MARNE  
et SEINE-SAINT-DENIS

**PÔLE PENSIONS  
PETREL**

Affaire suivie par  
Nicole Chaillou  
[ce.petrel@ac-creteil.fr](mailto:ce.petrel@ac-creteil.fr)

**Enseignants du 77**

☎ 01 64 41 26 39  
Odile MAUPIN  
[odile.lepage1@ac-creteil.fr](mailto:odile.lepage1@ac-creteil.fr)

**Enseignants du 94**

☎ 01 64 41 26 55  
Brigitte JOLY  
[brigitte.joly@ac-creteil.fr](mailto:brigitte.joly@ac-creteil.fr)

☎ 01 80 39 60 81  
Peggy KREBS  
[peggy.krebs@ac-creteil.fr](mailto:peggy.krebs@ac-creteil.fr)

**Enseignants du 93**

☎ 01 64 41 27 66  
Florence ROLLAND  
[florence.rolland@ac-creteil.fr](mailto:florence.rolland@ac-creteil.fr)

☎ 01 80 39 61 65  
Jean-Daniel DOMENECH  
[jean-danie.domenech@ac-creteil.fr](mailto:jean-danie.domenech@ac-creteil.fr)

Cité administrative  
20 quai Hippolyte  
Rossignol  
77010 Melun cedex

**OBJET : Mise à jour du droit à l'information retraite sur ENSAP  
-Année de naissance 1966-**

Dans le cadre du droit à l'information retraite, vous devez recevoir une estimation indicative globale (EIG) à partir de votre 55<sup>ème</sup> anniversaire. Ce document vous précisera le nombre de trimestres cumulés tous régimes confondus ainsi que le montant de votre future pension.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, tous les agents de la fonction publique d'Etat ont accès à leur compte individuel retraite (CIR) sur le portail ENSAP (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics) qui permet aux fonctionnaires de retrouver l'ensemble des informations personnelles et de carrière nécessaires pour le calcul de leur future pension civile de retraite.

Rappel : à partir de 45 ans, l'ENSAP vous permet d'effectuer des simulations sur votre fin de carrière et à partir de 55 ans, sont ajoutées les bonifications et les majorations de service pour évaluer le montant de votre future pension. Ce portail est accessible à l'adresse suivante : <https://ensap.gouv.fr>

Afin que mes services puissent mettre à jour votre compte individuel retraite et notamment les éventuelles bonifications et majorations de services, je vous invite d'abord à consulter votre compte sur l'ENSAP, pour vérifier l'exactitude des données et ensuite, à compléter le document ci-joint.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner ce document ainsi que les pièces justificatives **avant le 15 SEPTEMBRE 2019**. A l'issue de ce délai, votre compte sera validé en l'état, sans mises à jour de vos bonifications et majorations auxquelles vous pourriez prétendre et sans correction des anomalies existantes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
du département de la Seine-et-Marne,

Valérie DEBUCHY